



Volet B

Copie à publier aux annexes du Moniteur belge après dépôt de l'acte

Réservé
au
Moniteur
belge



ORDRE DES NOTAIRES

26-08-2008

Greffe

N° d'entreprise : 475.600.304

Dénomination

(en entier) : **Maison Pour Associations**

(en abrégé) : **mpa**

Forme juridique : Association Sans But Lucratif

Siège : route de Mons, 80 à 6030 Marchienne-au-Pont

Objet de l'acte : **démissions, admissions d'administrateurs**

L'assemblée générale du 20 juin 2007 acte la démission des administrateurs suivants :

- Alain Lelubre
- Claude Bael
- Saïda Okba
- Anne-Marie Boeckart

Elle acte la nomination en qualité d'administrateurs représentants de la Ville de Charleroi de :

- Emmanouel VARGIAKAKIS domicilié rue de Beaumont, 67 à 6030 Marchienne-au-Pont
- Eric LAURENT, domicilié rue des carrières, 52 à 6010 Couillet
- Joseph JAUMAU domicilié rue du viaduc, 125 à 6060 Gilly
- Danielle PICCOT, domiciliée rue Chapelle Beaussart, 129 à 6032 Mont-sur-Marchienne
- Véronique SALVI, domiciliée rue Massart, 61 à 6031 Monceau-sur-Sambre

Le conseil d'administration du 20 juin 2007 acte la démission en qualité de Président de Marc Parmentier et la nomination en qualité de Présidente de Véronique SALVI, représentante de la Ville de Charleroi.

Le conseil d'administration a désigné Marc Parmentier, administrateur délégué, Calogero Canta, Directeur, comme personnes chargées de la gestion journalière et qui possèdent tous les pouvoirs de gestion et de représentation afférente à cette gestion quotidienne. Ils agissent en qualité d'organes individuellement.

Il désigne Véronique salvi, Présidente et Marc Parmentier, administrateur délégué, comme personnes disposant du pouvoir de représenter l'association et qui possèdent le pouvoir de représenter l'association dans tous les actes juridiques et en justice. Ils agissent en qualité d'organes individuellement.

Fait à Marchienne-au-Pont, le 4 juillet 2008.

Marc Parmentier, administrateur délégué

Mentionner sur la dernière page du Volet B

Au recto : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter l'association la fondation ou l'organisme à l'égard des tiers

Au verso : Nom et signature